

IMPORTATION ET EXPORTATION

Importer au Canada classement et traitements tarifaires

Vos résultats financiers se porteront beaucoup mieux si vous savez comment fonctionnent le classement tarifaire et les traitements tarifaires préférentiels.



Lèveillé et Fils

Division de la Société internationale Livingston
Division of Livingston International Inc.

Importation et Exportation

Importer au Canada Classement tarifaire et traitements tarifaires préférentiels

Vos résultats financiers se porteront beaucoup mieux si vous savez comment fonctionnent le classement tarifaire et les traitements tarifaires préférentiels.

En tant qu'importateur, ce que vous connaissez des tarifs – y compris le classement tarifaire et les traitements tarifaires préférentiels – peut faire une grande différence pour préserver l'efficacité et l'économie de vos processus d'expédition.

Comprendre le classement tarifaire et les numéros du Système harmonisé (SH)

Quand vous importez des marchandises au Canada, le meilleur moyen d'assurer leur passage rapide à la frontière est de leur attribuer les numéros appropriés du Système harmonisé (SH). Ces numéros de 10 chiffres sont requis pour la déclaration des marchandises importées au Canada. Comme ils déterminent le taux de droits applicable, il est important qu'ils soient exacts.

Ce système de classement tarifaire est également utilisé pour l'importation de marchandises aux États-Unis; le Canada est l'un des plus de 200 pays du monde qui utilisent ce système, mis au point par l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Les six premiers chiffres du numéro représentent la partie internationale du classement, utilisée par tous les pays

Découvrez comment Léveillé et Fils peut vous aider à créer des procédures tarifaires qui vous font économiser de l'argent et augmentent votre efficacité.



qui ont adopté le Système harmonisé. Les quatre derniers chiffres représentent les exigences du Canada en matière de tarif et de statistiques.

Comment bénéficier de traitements tarifaires préférentiels

En tant qu'importateur, vous pourriez avoir droit à certains traitements tarifaires préférentiels découlant d'accords internationaux, à condition que vos marchandises soient conformes aux critères réglementaires.

Si vos marchandises sont conformes aux critères, vous bénéficiez de certains ou de tous les traitements tarifaires préférentiels suivants :

- Nation la plus favorisée (NPF) – Ce taux de droits est accordé à toutes les importations au Canada, en provenance de n'importe quel pays du monde.
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) – Cet accord réduit ou élimine les taux de droits applicables aux marchandises conformes aux critères d'origine mentionnés dans l'accord. Les marchandises admissibles à un traitement tarifaire préférentiel en vertu de l'ALENA nécessitent un Certificat d'origine convenablement rempli. Ce document peut être préparé pour chaque expédition ou sur une base annuelle, et doit être conservé dans les dossiers de l'importateur, de son agent ou de son courtier en douane.



- Autres traitements tarifaires préférentiels – Tarif de préférence général, Tarif des pays les moins développés, Tarif des pays antillais du Commonwealth, Tarif de l'accord Canada-Israël, Tarif du Chili.

Les traitements tarifaires préférentiels (en franchise de droits, dans de nombreux cas) sont offerts à condition que certaines exigences en matière d'expédition directe et de preuve d'origine soient satisfaites. Selon la marchandise exportée, une documentation supplémentaire pourrait être demandée. (Il est préférable de vous adresser à votre courtier en douane avant d'exporter une nouvelle marchandise ou gamme de produits.)

Drawbacks

Cherchez-vous des moyens de réduire vos coûts ? Le programme de drawbacks de l'ASFC permet aux entreprises de récupérer les droits versés pour certaines marchandises importées, à votre avantage. En 2009 et 2010, l'ASFC a traité environ pour 85 millions de dollars de demandes de drawbacks. Votre courtier en douane peut vous aider à

déterminer les importations admissibles et les montants à réclamer.

Avez-vous droit à des traitements tarifaires préférentiels ou à des drawbacks ?

Si vous désirez le savoir, votre courtier en douane peut vous aider à identifier les possibilités qui maximiseront votre potentiel d'importation.

Contactez Léveillé et Fils

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte, écrivez-nous à : info@leveille.qc.ca ou nous donner un appel au **1-888-408-8474**

